



PLAN MINISTERIEL « ADMINISTRATION EXEMPLAIRE » 2015-2020



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION ET DE LA MODERNISATION

Direction des Immeubles de la Logistique

Sous-direction des services centraux et de la
logistique

DOCUMENT DE TRAVAIL

PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE (2015-2020)

En application de l'instruction du Premier Ministre en date du 17 février 2015 relative au plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020, du cadre méthodologique des plans ministériels administration exemplaire et du plan national d'action pour les achats publics 2015-2020.

Éditorial du Haut Fonctionnaire en charge du Plan ministériel Administration exemplaire (PMAE)

L'exemplarité dans son fonctionnement au quotidien au regard du développement durable est devenue une des priorités majeures de l'Etat au lendemain des Grenelles de l'environnement et de l'insertion.

La circulaire du Premier ministre du 17 février 2015 dédiée à cette question, développe les actions que chaque administration doit mettre en œuvre à travers un Plan Administration Exemplaire portant sur les achats courants, les mesures d'éco-responsabilité et la responsabilité sociale de l'Etat.

La promulgation de la loi de transition énergétique pour la croissance verte porte une grande ambition. Celle de faire de la France un pays exemplaire en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international a depuis longtemps fait le choix de s'engager avec détermination et rigueur dans la mise en œuvre de la démarche « Etat exemplaire » pour des raisons écologiques, sociales et économiques.

En premier lieu, la France a fait de la lutte contre le réchauffement climatique une priorité de sa politique internationale. Les engagements à remplir au titre de l'Etat exemplaire, constituent pour le ministère la traduction concrète, visible et mesurable de sa volonté de s'engager en faveur du développement durable. En se donnant les moyens de réduire son empreinte écologique, il met en cohérence ses actes avec les politiques qu'il promeut en la matière sur la scène internationale et, ce d'autant plus, dans la perspective de la COP21.

En deuxième lieu, cette ambition va de pair avec celle d'offrir aux agents, aussi bien en administration centrale qu'en poste, les meilleures conditions de travail possible, et de proposer à tous à l'étranger, Français expatriés, population locale, ou encore ressortissants de pays tiers, un accueil et des services à la hauteur de leurs attentes. Cela passe nécessairement par une prise en compte de la dimension sociale du développement durable.

Enfin, s'agissant de la dimension économique, le ministère a souhaité faire de ses implantations françaises à l'étranger, sous l'autorité des Ambassadeurs, des vitrines des savoir-faire nationaux et européens en matière de technologies vertes. C'est pourquoi toutes les opérations de rénovation mais aussi d'acquisition prennent en compte cette préoccupation.

Bien que non concernés par le PMAE, le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international a fait le choix d'impliquer les postes au maximum dans la démarche d'exemplarité dans la mesure de leurs moyens et dans un souci de sincérité.

En ce sens, la mise en œuvre du projet « Ambassade verte » constitue une avancée notable. Compte tenu de la spécificité de son fonctionnement, la démarche d'exemplarité du ministère ne saurait être sincère sans prendre en considération son réseau diplomatique et consulaire.

En Administration Centrale, le projet de rénovation du Quai d'Orsay, véritable fer de lance du projet MAEDI21 prendra naturellement en compte les préoccupations environnementales dans son exécution et dans son fonctionnement à terme.

Le dernier Bilan d'Exécution portant sur la période 2013-2014 insiste à la fois sur l'importance du pilotage de la démarche d'exemplarité par tous les échelons hiérarchiques et sur la nécessité d'une bonne compréhension de tous les agents de l'intérêt de ce projet. Les bilans de ces quatre dernières années illustrent la cohérence des démarches mises en place en appui de la déclinaison ministérielle de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD).

Atteindre des objectifs ambitieux de l'administration exemplaire résultant de la somme des efforts de chacun dans la durée, comme en 2013, le ministère a poursuivi ses actions en 2014, en matière de sensibilisation des agents, notamment à l'écoresponsabilité. Tous les nouveaux agents ont suivi un module dédié à cette thématique tout comme les agents de retour de poste ainsi que les chefs des Services communs de gestion.

Les résultats obtenus illustrent bien la réussite de la démarche « État exemplaire » au sein du MAEDI mais marquent parfois les limites inhérentes à ce type d'exercice et font ressortir la nécessité d'en revoir les modalités régulièrement, notamment en matière de crédits de fonctionnement.

L'adhésion des agents, à tous les niveaux, à la démarche écoresponsable explique pourquoi l'ensemble des indicateurs retenus en 2014 a été atteint afin d'entrer avec le sentiment du devoir accompli dans cette nouvelle phase quinquennale.

Le caractère dynamique et évolutif des objectifs comme leur intérêt écologique, économique et social exigent désormais la consolidation des bases posées, l'exploitation optimale des progrès réalisés et la mise en place d'actions nouvelles susceptibles de renforcer l'adhésion de chacun à l'ambition du ministère d'être exemplaire dans son fonctionnement en administration centrale comme en poste.

Le nouveau Plan administration exemplaire 2015-2020 issu de l'instruction du Premier ministre du 17 février 2015 fixe de nouveaux objectifs, plus précis, selon les caractéristiques propres du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Nous sommes assurés qu'il sera en phase avec la sensibilité des agents en matière de développement durable.

La réussite de ces objectifs suppose un engagement quotidien de chacun.

SOMMAIRE

- I. Actions et concertations menées pour aboutir au plan ministériel administration exemplaire
- II. État des lieux de l'écoresponsabilité mise en œuvre dans le fonctionnement des services du ministère et de ses établissements publics et opérateurs de plus de 250 agents.
- III. Analyse stratégique du fonctionnement des services du ministère et de ses établissements publics et opérateurs de plus de 250 agents
- IV. Plan d'action couvrant la période 2015-2020
- V. Présentation des responsables du plan ministériel administration exemplaire
- VI. Éléments concernant le suivi de la mise en œuvre du plan d'action sur la période 2015-2020
- VII. Plan de communication prévu pour faire connaître le plan administration exemplaire et les résultats obtenus



ANNEXE

- I - Instruction du Premier ministre relative du 17 février 2015 relative au plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020

I. Actions et concertations menées pour aboutir au plan ministériel « administration exemplaire »

Le Plan ministériel « administration exemplaire » vise à assurer la transition énergétique du fonctionnement de l'État, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité.

Ce plan ministériel « administration exemplaire » a pour but de planifier et de piloter les mesures concrètes de transition écologique et énergétique jusqu'en 2020.

En effet, l'article 48 de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 à propos de l'Etat exemplaire, affirme que ce dernier « doit, comme toute collectivité publique, tenir compte dans les décisions qu'il envisage de leurs conséquences sur l'environnement, notamment de leur part dans le réchauffement climatique et de leur contributions à la préservation de la biodiversité, et justifier explicitement les atteintes que ces décisions peuvent le cas échéant causer ».

Ce plan 2015-2020 et ses indicateurs ont été élaborés de manière à développer l'interactivité et leur diffusion auprès du plus grand nombre d'agents et de leurs représentants ainsi que des fournisseurs et prestataires du MAEDI, notamment dans les marchés conclus avec l'UGAP et avec le prestataire multiservices IDEX.

Une communauté d'intérêt « Administration exemplaire » sur le nouveau portail Diplomatie (accessible aux agents du MAEDI mais également aux personnes extérieures sur invitation) permet de faire circuler les informations, les suggestions et les bonnes pratiques mises en place au sein du ministère en centrale, pour les opérateurs ainsi qu'à l'étranger.

En appui de cette communauté, des bulletins verts rappellent régulièrement l'actualité du développement durable avec un focus sur le ministère.

Des réunions mensuelles avec le prestataire du marché multiservices IDEX permettront de suivre et de pointer les éventuels dysfonctionnements au niveau des consommations énergétiques et d'eau.

Les acheteurs du ministère ont été sensibilisés aux clauses environnementales et sociales et cette thématique est systématiquement abordée avec l'UGAP.

Enfin, les formations à l'écoresponsabilité réalisées par le Haut Fonctionnaire au Plan ministériel Administration exemplaire s'adresseront :

- aux nouveaux agents,
- à ceux rentrant de postes
- aux antennes immobilières à l'étranger

- aux chefs de SCG

Une session de sensibilisation sera également proposée par la Direction des Immeubles et de la Logistique aux Ambassadeurs en partance dans le cadre du séminaire dédié aux chefs de poste.

II. État des lieux de l'écoresponsabilité mise en œuvre dans le fonctionnement des services du ministère.

Entre 2008, date de l'adoption du plan 2009-2013 et 2014, date de la dernière mouture du PAE dans sa version issue de la circulaire du 3 décembre 2008, les indicateurs ont été progressivement étoffés et rendus plus contraignants. Ils sont ainsi passés de 11 à 18 avec un renforcement de chaque critère d'année en année. Soutenue par un fonds financier jusqu'en 2012, cette méthode a permis de donner un véritable coup d'accélérateur à la démarche exemplaire en administration.

En 2008, il est en effet apparu que les indicateurs de suivi retenus par la circulaire pour évaluer, sur plusieurs années, la progression de notre démarche au regard du développement durable, nécessitaient dans bien des cas la mise en place d'éléments de mesure spécifiques, en complément des actions prévues dans le PAE :

- La nomination d'un haut fonctionnaire adjoint au développement durable, directement rattaché au directeur général de l'administration et de la modernisation, et chargé de coordonner la mise en œuvre du plan administration exemplaire et d'encourager la mutualisation des ressources.
- La création d'une rubrique « développement durable et administration exemplaire » sur l'*intranet* du ministère, qui a donné à chaque agent l'accès, depuis son poste de travail, à un portail réunissant l'ensemble des ressources internes et externes utiles à son information et à la promotion de comportements écoresponsables : instructions et « fiches réflexes », modes d'emploi et guide de bonnes pratiques, liste de contacts et ressources bibliographiques, etc.
- L'organisation d'actions de sensibilisation et de formation destinées à l'ensemble des agents ou, dans certains cas, conçues dans une approche « métiers ».
- La promotion des initiatives locales en faveur du développement durable dans le réseau diplomatique et consulaire et la communication élargie sur les bonnes pratiques. Il convient de préciser à cet égard que les représentations françaises à l'étranger n'étaient pas incluses dans le champ obligatoire de la circulaire du 3 décembre 2008, compte tenu de la multiplicité des situations locales (notamment en termes d'achats courants et de consommation énergétique), incompatible avec la volonté de définir un cadre d'actions communes à tous les départements ministériels.

Une fois mis en place ces premiers éléments, l'année 2009 a été une année d'appropriation et d'assimilation des préconisations de la circulaire qui se sont traduites, notamment à travers :

- l'élaboration du premier Plan administration exemplaire du ministère avec une présentation élargie de ses enjeux en termes de développement durable, de respect de l'environnement, de progrès social et d'égalité professionnelle ;
- la prise en compte, au sens le plus large, des critères d'écoresponsabilité dans le nouveau schéma organisationnel des services, s'agissant en particulier des affaires immobilières et de la logistique ;
- l'implication de toutes les structures du MAEDI à l'étranger.

En 2010, plusieurs décisions importantes sont intervenues en complément :

- la diffusion des initiatives en faveur du développement durable prises dans le réseau diplomatique et consulaire et l'élaboration d'une charte générique du développement durable à adapter localement ;
- l'introduction dans la formation initiale de tout nouvel agent d'un module d'écoresponsabilité;
- la mise en place d'un marché multiservice sur les sites parisiens (maintenance multitechnique, nettoyage, gestion des déchets et des espaces verts), assorti d'une obligation de résultats en matière de développement durable ;
- la réalisation du bilan carbone, qui avait été différée en raison de l'important projet de regroupement immobilier conduit en 2009 sur les nouveaux sites de La Convention et de La Courneuve.

2011 a été une année de consolidation des indicateurs existants mais également l'année de l'introduction de 3 nouveaux indicateurs.

- L'installation de système de visioconférence en administration centrale et en poste s'est poursuivie et les agents ont été sensibilisés à l'intérêt d'y recourir chaque fois que possible;
- Un indicateur portant sur l'augmentation de la proportion d'alimentation biologique au sein des restaurants administratifs a été intégré;
- de nombreuses clauses favorisant les personnes éloignées de l'emploi ont été insérées dans tous les marchés s'y prêtant passés par le Département ;
- les efforts ont été poursuivis en matière de réduction des consommations de papier. La direction des systèmes d'information a ainsi mis en place un système d'impression par badge permettant à chaque agent de choisir le photocopieur le plus proche de l'endroit où il se trouve en administration centrale (Paris et Nantes) pour y récupérer dans les 24 heures ses impressions. La campagne d'information mise en place à cette occasion présentait 10 réflexes aux agents pour imprimer de façon écoresponsable. Cette politique s'est ajoutée à celle de réduction du parc individuel d'imprimantes initiée dès 2009.

Le MAEDI a poursuivi ses efforts en 2012 malgré l'arrêt du fonds financier en vigueur jusqu'à cette date, qui avait permis au ministère d'être parmi les cinq meilleures administrations et d'obtenir 100 000 euros supplémentaires pour mener à bien des investissements dans des

dispositifs permettant la réalisation d'économies d'énergie, alors même que les bonnes pratiques et les mesures prises avaient déjà permis une réduction significative des factures.

Enfin, le travail des deux années suivantes a été axé sur la consolidation des 18 indicateurs du PAE.

Ainsi, les principales réalisations relevant du Plan administration exemplaire méritent d'être mentionnées :

Solutions d'impression : diminution de 58,5% de la consommation de papier depuis 2009. La consommation s'établit désormais à 10,23 ramettes par agent.

Papier. L'approvisionnement en papier, à l'exception des produits hors standard destinés à l'atelier de reprographie, porte sur des produits écoresponsables à 100%.

Gestion des déchets. Le tri sélectif des déchets est effectif sur tous les sites, y compris pour les matériels de bureautique, le papier (avec les points d'apport volontaire nouvellement déployés), les gobelets (suite à un nouveau marché de distributeurs de boissons), les piles (avec des collecteurs transparents à l'entrée de chaque site) et le carton.

Espaces verts et non bâtis. Création dans la Cour d'Honneur de l'Hôtel du Ministre d'un espace végétalisé important. Aménagement sur le site de La Courneuve dédié aux Archives diplomatiques d'un bassin de rétention offrant une fonction d'agrément et un traitement écologique des eaux pluviales. Création en cours d'un potager « bio » à caractère social et pédagogique au château de la Celle Saint-Cloud. Cette initiative est conduite en partenariat avec une structure départementale d'insertion par le travail de jeunes handicapés et avec la mairie qui y organisera des visites pour des groupes d'enfants.

Voitures particulières. Entre 2010 et 2014, le parc automobile a été réduit de 29,13% (soit 37 véhicules en moins). D'ici fin 2015, il devrait être encore réduit de 8% pour s'établir à 117 véhicules grâce au remplacement systématique des véhicules par des modèles moins polluants et de motorisation inférieure.

Formation et sensibilisation des agents. La totalité des nouveaux et certains agents de retour de poste a été sensibilisée à l'écoresponsabilité et aux écogestes en 2014 et la totalité des conducteurs a bénéficié d'une formation à l'écoresponsabilité et aux risques routiers.

Déplacements. Mise en place de dispositifs de vidéoconférence sur tous les sites français et dans un certain nombre de postes.

Achats socialement responsables. Le ministère étudie désormais systématiquement la possibilité d'introduire des clauses sociales dans les nouveaux marchés qu'il contracte.

Le MAEDI apparaît comme un bon élève en matière de développement durable et d'écoresponsabilité. Il rend public annuellement le bilan de son plan administration exemplaire. Le MAEDI, de surcroît, a participé à l'étude PAP50, publiée par WWF et Riposte verte le 8 octobre 2015.

Le MAEDI a fait le choix de ne pas inclure les postes dans le plan ministériel administration exemplaire tant il existe une grande diversité de postes et des contextes locaux.

Toutefois, la DIL a lancé un questionnaire détaillé aux postes en 2014. Sur cette base, elle a développé un projet « ambassade verte », déclinaison dans les postes du PMAE, en leur laissant une large latitude compte tenu de la diversité des situations et des contraintes.

Dans le cadre du programme MAEDI 21, chaque poste devra se doter d'un plan d'action « Ambassade verte » d'ici 2017. Ce plan d'action s'inspirera du Guide Ambassade verte publié fin août 2015 avec le soutien de l'ADEME et en coopération avec le CGDD. Ce guide montre combien nos postes sont déjà engagés de plain-pied dans une démarche écoresponsable. Florilège de bonnes pratiques et d'exemples, ce guide donne aussi de nombreuses pistes d'action.

En cette année de COP21, il a vocation à encourager et à accompagner les postes dans cette voie. Il complète les bulletins verts publiés sur Diplonet et la communauté d'intérêt "administration exemplaire" qui resteront les vecteurs privilégiés de notre communication.

Dans le même sens, la réalisation du bilan carbone du réseau diplomatique avant la COP21 et la formulation subséquente de propositions de compensation des émissions, en accord avec la politique de développement de la France, doivent permettre au MAEDI de devenir le premier ministère des Affaires étrangères au monde à être neutre en carbone.

Ainsi, bien que non-concernés par le PAE, les postes se trouvent fortement impliqués.

Cela leur permet :

- D'illustrer concrètement nos engagements politiques en matière de développement durable
- D'être la vitrine des savoir-faire français à l'étranger en matière de technologies vertes
- De réaliser des économies sur leur budget de fonctionnement.

Le MAEDI cherchera de surcroît à trouver des postes volontaires pour appliquer le PMAE 2015-2020.

Le MAEDI continuera de s'impliquer pleinement dans la démarche souhaitée par le CGDD. Le suivi des indicateurs ainsi que la publication annuelle de son bilan constitue la seule réelle façon de voir évoluer les consommations de flux et les comportements des agents. Le MAEDI est et restera pleinement inscrit dans une dynamique de réduction de son impact sur l'environnement.

- État des lieux fin 2014

Nombre et répartition des agents en 2014

SITE	EFFECTIF (en ETP)	SHON (en m2)	SUB (en m2)
Nantes	985	41 481	33 497
Paris/Région parisienne	2375,9	111 271	81 381
37, Quai d'Orsay	992,7	29 427	17 297
27, rue de la Convention	985,1	31 103	26 146
3, rue S. Masson, La Courneuve	83,5	27 956	20 072
57, bd des Invalides	286,6	12 185	9 492
La Celle St Cloud	0	5 346	4 278
Châtillon	28	1 817	1 817

Consommations d'énergie en 2014

	Électricité 2014	Gaz 2014	Fioul 2014 ¹	
	kWh	kWh	kWh	Litres
Paris	12 153 625	1 418 146	67 931	14 600
Nantes	4 607 695	2 707 705	Sans objet	Sans objet
TOTAL	16 761 320	3 985 776	67 931	14 600

Chauffage 2014 ²		
	kWh	T/Vapeur
Paris	3 785 000	5 678,2
Nantes	Sans objet	Sans objet
TOTAL	3 785 000	5 678,2

- ¹ Pour la conversion du fioul en KWh, la valeur indicative de 10kWh par litre a été retenue (avec une densité de 0,84 à 10 °C, la valeur du PCI est de 11,86 kWh/kg, soit un pouvoir calorifique théorique de 9,96 kWh/litre).
- ² Pour la conversion du chauffage en KWh, la valeur indicative de 697 KWh par tonne vapeur a été retenue.

Comptes PCE	Consommation en € 2014		Fournisseurs
	Globale	Par agent	
606222 Electricité	1 850 977,16€	550,72€	EDF/EDENKIA
606223 Gaz	231 003,06€	68,73€	Combustible CPO/ENI
606224 Fioul	11 960,37€	3,55€	CPCE/SOGEA/U TB
606227 C.P.C.U	364923,68€	108,57€	SAS09
606228 Autres énergies	28068,06€	8,35€	GDF/SUEZ/ ICADE
TOTAL	2 486 932,3€	739,93€	

Consommations d'eau en 2014

	<u>Consommation d'eau</u> <u>2014</u> <u>M³</u>
Paris	51 153
Nantes	9 225
TOTAL	60 378

Consommation de papier

Année	Consommation globale de ramettes	Nombre de ramettes par agent
2014	34 375	10,23

Nombre de photocopieurs et d'imprimantes

	2014	
	Valeur globale	Par agent
Imprimantes	1699	0,5
Copieurs	321	0,09
TOTAL	2 020	0,6

Évolution du parc automobile en 2014

	2014
Total des véhicules particuliers loués ou achetés en 2014	13
Nombre de véhicules particuliers dépassant le plafond de 120 g CO ² /km	0
Taux de véhicules particuliers dépassant le plafond de 120 g CO²/km	0,00 %

Modèle de véhicule	Nombre	Énergie	Taux de CO ² émis
CITROËN C5	2	Diesel	120
PEUGEOT 308	1	Diesel	95
PEUGEOT 308	1	Essence	114
PEUGEOT 208	5	Essence	104
RENAULT KANGOO (utilitaire)	1	Électrique	0
RENAULT ZOÉ	3	Électrique	0
	13		

III. Analyse stratégique du fonctionnement des services du ministère et de ses établissements publics et opérateurs de plus de 250 agents

Le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international exerce ses activités sur 5 sites à Paris et en région parisienne et sur 4 sites à Nantes. En tenant compte de sa présence dans des bâtiments historiques et étant dans une période budgétaire contrainte, l'intégration de la transition écologique dans le fonctionnement du MAEDI peut constituer un réel défi.

Le relatif éparpillement des sites peut également nuire aux différentes initiatives écoresponsables. Toutefois, les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) successifs ont permis de définir un objectif de trois sites parisiens d'ici à 2019.

Ces trois sites à forte identité, le cœur politique au Quai d'Orsay, le cœur administratif, consulaire, de la francophonie et du développement international à Convention et le cœur archivistique et de la valise diplomatique à La Courneuve, doivent contribuer à rendre encore plus efficiente l'action de notre Département.

Un calendrier prévisionnel a été établi. Le transfert de la valise diplomatique de Châtillon à La Courneuve doit, non seulement accroître la sécurité du transport des valises, mais également de considérablement réduire le temps et le coût du transport vers l'aéroport Charles de Gaulle. Enfin, la rénovation du Quai d'Orsay (vaste chantier qui doit se dérouler en 5 phases) doit s'achever début 2019. Il va permettre de libérer le site des Invalides (actuellement en co-localisation avec le ministère des Outre-mer).

Concernant l'étranger, et bien que nos postes ne soient pas concernés par les exigences du PMAE, la volonté politique de promouvoir le développement durable et la politique immobilière poussent au regroupement des services et aux transferts vers des bâtiments plus efficaces et plus conformes aux normes actuelles notamment environnementales. Cependant, des aspects géopolitiques peuvent rentrer en compte, ce qui ne facilite pas la vision sur le long-terme et les programmations. Le respect strict de la réglementation de France Domaine et notamment de la question des 12m² alloués pour chaque agent pousse à rationaliser les surfaces en baissant la superficie des locaux. Cette réduction de la surface contribue souvent à la baisse des dépenses énergétiques.

Il est remarquable de noter que même dans des bâtiments anciens, des efforts sont faits. En effet, à titre d'exemple, le Palais Farnèse qui date du XVI^e siècle et abrite l'Ambassade de France et la Résidence de France depuis le XIX^e siècle, a changé l'intégralité de ses ampoules pour les remplacer par des LED, tout comme le Palais Thott qui date du XVII^e siècle et tient lieu de siège de l'Ambassade de France au Royaume du Danemark et de la Résidence de France.

Tout cela est d'autant plus notable qu'il convient de rappeler qu'il n'y a pas de budget spécifique alloué au plan administration exemplaire, au projet « Ambassade verte » et à leur mise en œuvre.

Enfin, le Plan National d'action de l'achat public durable constituera le nouveau socle sur lequel seront bâtis les futurs marchés publics.

Les 9 opérateurs sous tutelle du MAEDI

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international a engagé en 2008 une réforme dont les axes ont été fixés dans le cadre du processus de révision générale des politiques publiques (RGPP) et du livre blanc sur la politique extérieure de la France, publié en juillet 2008.

Cette réforme a permis de renforcer la lisibilité et l'efficacité de la diplomatie d'influence française :

- le rôle de coordinateur et de stratège dévolu à l'administration centrale du ministère a été confirmé (création de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – DGM – en mars 2009) ;

- la mise en œuvre des politiques a été confiée à des opérateurs.

Qu'est-ce qu'un opérateur de l'État ?

Pour être qualifié d'opérateur de l'État, une personnalité morale, quel que soit son statut juridique, doit :

- exercer une activité de service public qui peut explicitement se rattacher à la mise en œuvre d'une politique définie par l'État ;

- être financée majoritairement par l'État, directement sous forme de subventions ou indirectement via des ressources affectées, notamment fiscales ;

- être contrôlée directement par l'État. Cela ne se limite pas à un contrôle économique ou financier mais doit relever de l'exercice d'une tutelle ayant capacité à orienter les décisions stratégiques, que cette faculté s'accompagne ou non de la participation au conseil d'administration.

Le MAEDI exerce sa tutelle, seul ou avec d'autres administrations, sur 9 établissements. Les opérateurs du MAEDI interviennent dans différents domaines stratégiques du ministère :

Aide au développement



Agence française de développement (AFD)

Établissement public au cœur du dispositif français de coopération, l'Agence Française de Développement (AFD) agit pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud. Elle soutient également le dynamisme économique et social des Outre-mer. L'agence a pour mandat de financer des projets, programmes et études et d'accompagner ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités. Son action est placée sous la cotutelle du ministère des affaires étrangères et du développement international, du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, du ministère des finances et des comptes publics et du ministère des Outre-mer.



CFI, agence française de coopération médias

CFI, agence française de coopération médias est, depuis 20 ans, l'opérateur de la coopération audiovisuelle française à destination des pays d'Afrique, de la Méditerranée, des Balkans, du Caucase et de l'Asie. CFI, filiale du groupe France Télévisions, assure l'animation d'un réseau de partenaires du secteur des médias.

Fort de son expérience passée de chaîne, CFI est à même d'identifier leurs besoins et de proposer des réponses adaptées quelle que soit leur langue de travail. CFI accompagne également la réflexion et les choix stratégiques de ses partenaires dans leur mutation vers les nouveaux médias numériques.



Expertise France

Expertise France est l'agence française d'expertise technique internationale issue de la fusion, le 1er janvier 2015, de 6 opérateurs d'assistance technique français (FEI, ADETEF, ADECRI, SPSI, ESTHER, INTER).

Sa mission s'inscrit dans le cadre de la politique de coopération, d'aide au développement et d'influence économique de la France.

Expertise France s'attache à répondre à la demande croissante en expertise des pays en développement, des pays émergents et des pays du voisinage européen pour construire des politiques publiques et relever des défis institutionnels, économiques, démographiques, sociaux et environnementaux.



France Volontaires

France Volontaires est la plateforme des volontariats solidaires à l'international. Créée le 1er octobre 2009, elle a pour objet de promouvoir et de développer les différentes formes d'engagements relevant des volontariats internationaux d'échange et de solidarité (VIES) et de contribuer à leur mise en œuvre. Sa mission est d'informer et orienter les personnes souhaitant s'engager (candidats, volontaires, structures d'accueil ou d'envoi). Experte en volontariat, elle contribue à la mobilisation des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et associations. France Volontaires assure ainsi une mission de prospective et un rôle d'observatoire.

Commerce extérieur et tourisme

Le champ de compétence du ministère s'est élargi en avril 2014 au commerce extérieur et au tourisme, et deux nouveaux opérateurs sont désormais dans le giron du MAEDI : Atout France et Business France (fusion entre l'ex UbiFrance et l'ex AFII)



Atout France

L'agence de développement touristique de la France, a été créée par la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques. Atout France est chargée de contribuer au développement de l'industrie touristique, premier secteur économique français. Grâce à un dispositif approfondi de veille et d'analyse du marché touristique international, l'agence est en mesure d'accompagner les professionnels dans toutes les étapes de leur production touristique : de la conception, au développement jusqu'à la commercialisation. L'agence poursuit un triple objectif de promotion du tourisme en France, de réalisation d'opérations d'ingénierie touristique et de mise en œuvre d'une politique de compétitivité et de qualité des entreprises du secteur. Elle définit la stratégie nationale de promotion de la « destination France » conformément aux orientations arrêtées par l'État et s'appuie sur un réseau de plus de 400 collaborateurs en France et à l'étranger et 35 bureaux dans 32 pays.



Business France

À l'issue de la réunion du 17 février 2014 du Conseil stratégique de l'attractivité, un certain nombre de mesures visant à renforcer l'internationalisation de l'économie française ont été annoncées, dont la fusion des opérateurs UBIFRANCE et AFII. L'objectif de cette fusion est de disposer d'une agence unique pour contribuer au renforcement de l'économie française, au moyen de l'internationalisation de ses entreprises.

La nouvelle agence ainsi créée, par absorption de l'AFII par UbiFrance, contribue à l'internationalisation de l'économie française, qu'il s'agisse de favoriser ses exportations ou de développer l'attractivité de notre territoire auprès des investisseurs internationaux. Placée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, du ministère de l'Économie et du ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, cette agence, baptisée

Business France, a trois mission principales : aider les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire à mieux se projeter à l'international ; attirer davantage d'investisseurs étrangers en France pour y créer ou y reprendre des activités créatrices d'emplois ; communiquer sur l'attractivité et l'image de la France et de ses territoires.

Culture, éducation, francophonie

The logo for Institut Français consists of the words "INSTITUT" and "FRANÇAIS" stacked vertically in a bold, blue, sans-serif font.

Institut français

Opérateur pivot de la diplomatie culturelle du MAEDI, l'Institut français a pour mission de valoriser l'action culturelle extérieure de la France, en matière d'échanges artistiques, arts visuels, architecture, cinéma, idées et savoirs.

Il contribue ainsi à renforcer l'influence de la France dans le monde et à encourager les échanges culturels internationaux. L'Institut français assure également la promotion de la langue française à l'étranger ainsi que la formation et l'accompagnement des agents du réseau culturel français.

The logo for AEFE features the lowercase letters "aefe" in a large, bold, blue font. Below it, the text "Agence pour l'enseignement français à l'étranger" is written in a smaller, red font, with "Agence pour" on the first line, "l'enseignement français" on the second, and "à l'étranger" on the third.

Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

Créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) assure les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français résidant hors de France et contribue au rayonnement de la langue et de la culture française, ainsi qu'au renforcement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers. L'objectif de l'AEFE est de servir et promouvoir un réseau scolaire unique au monde, en s'appuyant notamment sur un réseau de 488 établissements implantés dans 130 pays.



Campus France

Campus France est l'opérateur chargé de la mise en œuvre de la politique d'attractivité de la France sous la tutelle conjointe du MAEDI et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il a comme objectifs principaux de :

- valoriser et de promouvoir nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche (développement de la mobilité universitaire et scientifique internationale),
- améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants et chercheurs étrangers,
- animer un réseau d'étudiants et de chercheurs (réseau Alumni).

Les opérateurs sous tutelle du MAEDI dans le Plan « Administration exemplaire « 2015-2020 »

Conformément à l'instruction du Premier ministre en date du 17 février 2015 relative au plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020, les opérateurs comprenant plus de 250 agents et placés sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international devront également planifier des mesures concrètes de transition écologique et énergétique.

Le suivi de l'application du PAE 2015-2020 se fera avec le soutien de la Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM) et plus particulièrement avec le Pôle des opérateurs de la Mission des programmes (DGM/DPR/PRG).

Opérateur	Effectifs	Concerné par le PMAE 2015-2020 au plus tard le 31 décembre 2016
AEFE	10914 ETPT (6253 ETPT sous-plafond et 4661 hors-plafond)	OUI
AFD	1800 ETP (dont 1/3 à l'étranger)	OUI
ATOUT FRANCE	314 ETPT sous-plafond et 60 hors-plafond	OUI
BUSINESS FRANCE	1525 (puis 1490 en 2017)	OUI
CAMPUS FRANCE	233 ETPT sous-plafond et 25 hors-plafond	AU CHOIX
CFI	41 personnes	AU CHOIX
EXPERTISE FRANCE	220 ETPT	AU CHOIX
FRANCE VOLONTAIRE	107 personnes	AU CHOIX
INSTITUT FRANCAIS	141 ETPT sous-plafond et 2 ETPT hors-plafond	AU CHOIX

IV. Plan d'action couvrant la période 2015-2020

Champs d'intervention 2015-2020

Le plan ministériel « administration exemplaire » 2015-2020 s'articule autour de 6 grands axes et 13 indicateurs qui englobent un certain nombre de thématiques.

1. Procédural

1.1 Assurer le fonctionnement du Plan d'action interministériel « administration exemplaire »

1.1.1 Remise du bilan annuel en respectant le cadre méthodologique de l'instruction du 17 février 2015

1.1.2 Établissements publics et opérateurs intégrés au plan ministériel « Administration exemplaire »

1.2 Formation et Ressources Humaines

1.2.1 Sensibilisation des agents

1.2.2 Formation à l'achat public durable

1.3 Faciliter la mise en place du PAE

1.3.1 Réduire les coûts inhérents à la mise en place des PAE

1.4 Présenter et mettre en œuvre les recommandations du bilan carbone du réseau et inciter les opérateurs à effectuer un BEGES (Bilan des émissions de gaz à effet de serre)

1.4.1 Appui aux initiatives des postes en expertise et en accompagnement et coordination des actions dans le cadre du projet « Ambassade verte »

2. Économies d'énergie

2.1 Connaître les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie pour les maîtriser

2.1.1 Évolution des émissions de CO₂ sur les périmètres obligatoires à chaque renouvellement des bilans de gaz à effet de serre (tous les trois ans)

2.1.2 Surface des bâtiments couverts par un bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la surface totale des bâtiments occupés par les services

2.2 Améliorer la performance énergétique des bâtiments sous réserve d'obtenir des fonds

2.2.1 *Quantité d'énergie réelle en kW/h consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services*

2.2.2 *Consommation annuelle moyenne d'énergie par m²*

3. Mobilité durable

3.1 Acheter ou utiliser des véhicules propres

3.1.1 *Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc chaque année*

3.2 Poursuivre les formations à l'éco-conduite

3.2.1 *Inciter les agents de l'État à adopter une conduite automobile économe en énergie*

3.3 Développer la flotte de vélos du Département

3.3.1 *Inciter les agents à adopter ce mode de déplacement écoresponsable*

3.4 Limiter les déplacements non-obligatoires des agents

3.4.1 *Réduire le nombre de déplacements*

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.1 Limiter les déchets et promouvoir le recyclage

4.1.1 *Quantité de papier recyclé acheté par rapport à la quantité totale de papier acheté*

4.1.2 *Quantité de papier recyclé grâce à la mise en place des Points d'Apport Volontaire (PAV)*

4.1.3 *Nombre de restaurants réalisant le tri à la source des déchets alimentaires par rapport au nombre total de restaurants professionnels*

4.2 Diminuer la consommation de papier

4.2.1 *Taux d'évolution du nombre de ramettes de papier à copier et de papier graphique blanc aux formats A4 et A3 acheté par an par le ministère*

4.3 Optimiser les consommations d'eau

4.3.1 *Quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés des services et occupés par les services*

5. Préservation de la biodiversité

5.1 Réduire les impacts environnementaux de la consommation des denrées et produits alimentaires

5.1.1 *Valeur des denrées et produits alimentaires issus d'achats locaux achetés par rapport à la valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés dans les restaurants administratifs*

5.1.2 *Valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés par rapport à la valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés dans les restaurants administratifs*

5.2 Préserver la qualité des espaces verts

5.2.1 *Pourcentage de sites équipés d'espaces verts qui ont un plan écologique pour lesquels il y a une gestion écoresponsable*

5.2.2 *Pourcentage de ces espaces verts écoresponsables par rapport à la surface totale des espaces verts des sites*

6. Inclusion des clauses sociales dans les contrats

6.1 Fixer des clauses sociales dans les contrats pour favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi

L'objectif principal de ce plan d'action « Administration exemplaire » pour la période 2015-2020 est de réduire les émissions de gaz à effet de serre engendrées par les bâtiments publics, les activités et tous les biens et services consommés par les services de l'Etat et ses établissements publics administratifs.

Pour ce faire, un Bilan des émissions des gaz à effet de serre (BEGES) a été fait sur l'ensemble des sites du Ministère des affaires étrangères en 2010 et en 2013.

Un BEGES va également être effectué sur un échantillon de nos Ambassades.

Le Plan 2015-2020 s'articule autour de 6 grands axes et 13 indicateurs.

Aspects procéduraux

Il convient de mettre en place les outils nécessaires afin de faciliter et de rendre efficaces les actions mises en œuvre.

Objectifs	Sous objectifs	Périmètre	Actions déjà mises en œuvre	Commentaires	Services référents
Assurer le fonctionnement du PAE	Remise du bilan annuel en respectant le cadre méthodologique de l'instruction du 17 février 2015	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents	Remise d'un bilan annuel à la CGDD	Indicateur binaire (oui/non)	DIL/SCL
	Établissements publics et opérateurs intégrés au PMAE	Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents		Indicateur exprimé en % et en nombre	DIL/SCL
Formation et ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agents aux enjeux du développement durable - Promouvoir chez l'ensemble des agents de la fonction publique, notamment les hauts fonctionnaires, une culture partagée du développement durable et de l'achat public durable. - Développer les compétences 	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des agents de catégorie A, B et C lauréats de concours ou de retour de poste ont reçu une formation écoresponsable - Publication régulière de « bulletins verts », véritables guide ludique de bonnes pratiques - Animation d'une communauté d'intérêt sur la plateforme Diplomatie 	Le Ministère poursuivra cette politique	DGA/DRH/RH4

Aspects procéduraux

	<p>professionnelles des acheteurs pour une meilleure prise en compte du développement durable dans les achats publics.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des cycles approfondis de formation initiale pour les agents chargés des achats généraux ou métiers. - Sensibiliser les prescripteurs et techniciens au développement durable et aux enjeux de l'achat public durable. 	<p>les opérateurs de moins de 250 agents</p>			
	<p>Formation à l'achat public durable</p>	<p>Agents volontaires</p>	<p>Mise en place de journées de formation pour les agents volontaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valeur exprimée en pourcentage : nombre de jours-agents de formation à l'achat public durable sur nombre jours-agents de formation à la commande publique - Le Ministère poursuivra ses efforts et encouragera ses agents à suivre ces formations 	<p>DGA/DRH/RH4</p>
<p>Faciliter la mise en place du PAE</p>	<p>Réduire les coûts inhérents à la mise en place des PAE</p>	<p>Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents</p>	<p>- Poursuivre les mutualisations interministérielles</p>		<p>DGA/DAF/MDA</p>

Aspects procéduraux

Inciter les postes et les opérateurs à effectuer un BEGES et accompagner la mise en œuvre des recommandations du bilan des émissions de gaz à effet de serre du réseau

- Appui aux initiatives des postes et des opérateurs en expertise et en coordination des actions dans le cadre du projet « Ambassade verte »
- Faire face à la spécificité du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
- Permettre un meilleur suivi de la consommation énergétique des postes
- Obligation pour les postes de se doter d'un plan « Ambassade verte » d'ici l'année 2017

Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents
Encouragé pour les postes
Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents

- Projet ambassades vertes
- Guide Ambassade verte
- Mise en place d'un échantillonnage représentatif pour faire un Bilan carbone® des postes
- Accès aux « bulletins verts » sur l'intranet et à la communauté d'intérêt sur le portail Diplomatie

DGA/DIL/SCL

Économies d'énergie

L'objectif global est de pouvoir suivre les consommations du Ministère afin de les réduire de manière significative.

Rappel : Objectifs du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) :

- Diminuer de 40% les émissions nationales de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030 et les diviser par quatre entre 1990 et 2050.

- Diviser par deux la consommation énergétique finale nationale entre 2012 et 2050.

Objectifs	Sous objectifs	Périmètre	Actions déjà mises en œuvre	Commentaires	Services référents
Connaitre les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie pour pouvoir les maîtriser	Suivi de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre sur les périmètres obligatoires à chaque renouvellement des bilans de gaz à effet de serre (tous les trois ans)	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents	- Réalisation d'un bilan carbone pour l'ensemble des sites parisiens et nantais du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international	Indicateur exprimé en pourcentage ainsi qu'en valeur absolue (tonnes de dioxyde de carbone)	DGA/DIL/SCL
	Surface des bâtiments couverts par un bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la surface totale des bâtiments occupés par les services	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents		Indicateur exprimé en pourcentage ainsi qu'en valeur absolue (m ²)	DGA/DIL/SCL
Connaitre les émissions de gaz à	Réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre des postes d'ici fin	Échantillon représentatif de 6 postes puis	- Certains postes ont déjà procédé à la réalisation d'un	Indicateur exprimé en pourcentage ainsi qu'en valeur absolue (tonnes de	DGA/DIL/SCL

Économies d'énergie

effet de serre et les consommations d'énergie pour pouvoir les maîtriser	2015	extrapolation des résultats	BEGES	dioxyde de carbone)	
Améliorer la performance énergétique des bâtiments	Quantité d'énergie réelle en kW/h consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents	- Le projet de rénovation du Quai d'Orsay va permettre d'améliorer la performance énergétique des bâtiments en regroupant 350 agents sur un site « propre »	Indicateur en kilowatt/heure	DGA/DIL/SCL
	Consommation annuelle moyenne d'énergie par m ²	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents		- Indicateur en kW/h/m ² - Les travaux interministériels avaient laissé une alternative en permettant une comptabilisation en kWh/h/agent. Pour obtenir un suivi global, il est proposé de retenir uniquement le ratio avec les m ² . Dans un contexte de réduction des effectifs, le ratio kW/H/m ² est plus stable dans le temps que le ratio kW/H/agent car la baisse des effectifs ne s'accompagne pas nécessairement d'une baisse des consommations énergétiques	DGA/DIL/SCL

Mobilité durable

Un double objectif de rationalisation du parc automobile et de diminution des émissions de CO2 est visé.

Objectifs	Sous objectifs	Périmètre	Actions déjà mises en œuvre	Commentaires	Services référents
Acheter ou utiliser des véhicules propres	Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents	- Achat de dix véhicules en 2011 ne dépassant pas le seuil de 120 g de CO2/km - Achat en 2012 de véhicules électriques et hybrides - Achat en 2014 de 13 véhicules ne dépassant pas le plafond de 120g de CO2/km - Réduction du parc automobile du ministère	- Indicateur exprimé en pourcentage et en valeur absolue (nombre d'unités). - Les ministères pourront distinguer entre les trois types de véhicule propre (électrique, rechargeable, faiblement émissif) ou distinguer entre ceux « acquis » et ceux utilisés. - Il s'agit de s'inscrire dans l'orientation fixée par le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte qui fixe l'objectif au premier janvier 2016 : « <i>L'État, ses établissements publics ainsi que les entreprises nationales pour leurs activités n'appartenant pas au secteur concurrentiel [...] acquièrent ou utilisent lors du renouvellement du parc : dans la proportion minimale de 50%, des véhicules propres définis comme des véhicules électriques ainsi que les véhicules de toutes motorisations et de toutes sources d'énergie produisant de faibles niveaux d'émissions de gaz.</i> » - Dans l'attente du décret (prévu pour fin 2015) relatif	DGA/DIL/SCL/GAR

Mobilité durable

aux motorisations thermiques, le taux de rejet maximum pourrait être de 90 g de CO2/km en diesel, 120 g de CO2/km en essence afin de rester comme avant sur l'indice CO2 tout en prenant en compte la problématique « diesel ».

- Sont non comptabilisés dans cet indicateur, les véhicules utilisés pour les missions opérationnelles, notamment ceux de la défense nationale, de la police, de la gendarmerie et de la sécurité civile ainsi que ceux nécessaires à l'exploitation des réseaux d'infrastructures et à la sécurité des transports terrestres et maritimes.

- L'indicateur ne vise que les véhicules ayant un PTAC < à 3,5 tonnes.

Poursuivre les formations à l'éco-conduite

Inciter les agents de l'État à adopter une conduite automobile économe en énergie

Obligatoire pour l'administration centrale
Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents
Encouragé pour les postes
Encouragé pour les

- Tous les nouveaux agents concernés bénéficieront de cette formation

- Sont concernés les agents réalisant plus de 3000km/an dans le cadre de leurs missions.
- L'indicateur « État exemplaire » de l'année 2012 fixait le seuil de 5000km/an. 3 ans plus tard et au regard des objectifs de fortes réductions de consommation du projet de loi TECV, le seuil de 3000km/an apparaît préférable.

DGA/DRH/RH4

Mobilité durable

Développer la flotte de vélos du Département	Inciter les agents à adopter ce mode de déplacement écoresponsable	opérateurs de moins de 250 agents Agents volontaires	<ul style="list-style-type: none"> - Des acquisitions de vélos sont prévus afin d'en rendre disponibles trois par site. - Une animation a eu lieu en septembre lors de la semaine européenne de la mobilité - Un contact a été établi avec Vélib' pour inciter les agents à s'abonner (organisation d'animations) 	DGA/DIL/SCL
Limiter les déplacements non obligatoires des agents	Réduction du nombre de déplacements	<p>Obligatoire pour l'administration centrale</p> <p>Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents</p> <p>Encouragé pour les postes</p> <p>Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de systèmes de visioconférence sur différents sites de l'administration centrale et dans les services nantais - Installation de systèmes de visioconférence dans certains postes (Afrique du Sud (3 sites) - Allemagne (7 sites) – Brésil (4 sites) - Bruxelles – Chine (7 sites) - Genève - Haïti - Iran – Israël (3 sites) – Kazakhstan (2 sites) – Londres – Pays-Bas (2 sites) - Moscou - New York (3 sites) - Maroc (6 sites) - Sénégal – Sainte Lucie –Tokyo (2 sites) – Varsovie - Vienne – Washington) 	DGA/DSI

Économies de ressources et réduction des déchets

L'objectif est de réduire l'empreinte environnementale du ministère en rationalisant les consommations de papier et d'eau tout en promouvant le recyclage. La publication d'un guide du tri ainsi que le déploiement de Points d'Apport Volontaire doit contribuer à la réalisation des objectifs de recyclage.

Objectifs	Sous objectifs	Périmètre	Actions déjà mises en œuvre	Commentaires	Services référents
Limiter les déchets et promouvoir le recyclage	Quantité de papier recyclé acheté par rapport à la quantité totale de papier acheté	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents	- Sensibilisation à la problématique du papier grâce notamment aux « bulletins verts », véritables guides de bonnes pratiques sur les écogestes - Dispositif matériel mis à disposition de l'utilisateur pour le tri du papier - Dispositif de quantification des déchets de papier	- Rappel : objectif du projet de loi TECV : 25% à partir du 1er janvier 2017 et 40% minimum à partir du 1er janvier 2020 - Toutes les couleurs de papier sont visées - Indicateur exprimé en pourcentage et en valeur absolue (kg)	DGA/DIL/ADAPAD/AF
	Quantité de papier recyclé grâce à la mise en place de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de	- Dispositif permettant d'assurer la collecte et la gestion des déchets de papier va être mis en œuvre - Campagne de communication à compter de la troisième semaine de septembre 2015 pour sensibiliser les agents au nouveau système	- Indicateur exprimé en pourcentage et en valeur absolue (kg)	DGA/DIL/SCL/BAU

Économies de ressources et réduction des déchets

		moins de 250 agents			
	Nombre de restaurants réalisant le tri à la source des déchets alimentaires par rapport au nombre total de restaurants professionnels	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents		- Rappel : objectif du projet de loi TECV : généraliser le tri à la source des déchets alimentaires d'ici 2025. - Sont concernés l'ensemble des restaurants professionnels ayant un lien organique ou contractuel avec le service. - Indicateur en pourcentage et en valeur absolue (nombre de restaurants)	DGA/DRH/DPS
Diminuer la consommation de papier	Taux d'évolution du nombre de ramettes à copier et de papier graphique aux formats A4 et A3 achetées par an par le ministère	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents	- Poursuivre la démarche de diminution du stock d'imprimantes et de photocopieurs - Paramétrage par défaut des impressions en noir et blanc et en recto-verso - Mise en place de signatures électroniques incitant les agents à réfléchir avant d'imprimer - Déploiement de l'impression sécurisée qui permet d'éviter les tirages perdus en passant à une impression plus responsable	- Indicateur exprimé en pourcentage et en valeur absolue (nombre de ramettes) - L'indicateur vise toute la consommation de papier de toutes les couleurs - Le Ministère poursuivra sa démarche de diminution de ses consommations de papier	DGA/DIL/SCL DGA/DIL/ADAPAD/AF DSI
Optimiser les consommations d'eau	Quantité d'eau consommée dans l'année pour des bâtiments propriétés des services et occupés par les services	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre	- La formation des agents inclut une sensibilisation aux écogestes - Installation d'économiseurs de chasse d'eau faite sur l'ensemble des sites	- Indicateur en m ³ - Pour faciliter la comptabilisation, il s'agit de l'eau faisant l'objet d'une facturation. Les eaux de pluie récupérées ou de	DIL/SCL/BAU

Économies de ressources et réduction des déchets

2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents	- Système d'arrosage intelligent mis en place	puisage ne sont pas à comptabiliser dans l'indicateur - Le ministère poursuivra sa politique d'optimisation de ses consommations d'eau
--	---	---

Préservation de la biodiversité

Préserver la biodiversité, c'est préserver ce qui nous apporte nourriture, santé, et sources d'énergie

Objectifs	Sous objectifs	Périmètre	Actions déjà mises en œuvre	Commentaires	Services référents
Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts	Pourcentage de sites équipés d'espaces verts qui ont un plan écologique pour lesquels il y a une gestion écoresponsable	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents	Favoriser des services d'entretien socioresponsables - La maîtrise de la consommation d'eau à travers un système d'arrosage intelligent - La sélection de plantes nécessitant un moindre apport de produits phytosanitaires - La végétalisation systématique des espaces non bâtis	- Indicateur exprimé en pourcentage et en valeur absolue (m²) - Une gestion écoresponsable comprend <i>a minima</i> l'absence d'utilisation de tout pesticide dans les espaces verts impliquant que seuls les produits autorisés en agriculture biologique sont utilisés pour l'entretien des espaces verts	DGA/DIL/SCL/BAU
	Promouvoir la gestion différenciée des sites	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents	- Mutualiser, au niveau interministériel, les prestations d'entretien des espaces verts.	- La gestion différenciée intègre à la gestion des espaces verts un souci écologique. - Les responsables des espaces verts concepteur paysagiste créent un espace adapté à son milieu (sol, climat, environnement urbain...) - La gestion différenciée assure ainsi un équilibre entre : accueil du public/développement de la biodiversité/protection des ressources naturelles.	DGA/DIL/SCL/BAU
	Contribuer à la lutte contre l'accroissement des surfaces artificialisées, améliorer la valorisation des	Obligatoire pour l'administration centrale			

Préservation de la biodiversité

	services environnementaux rendus par ces espaces.	Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents			
Réduire les impacts environnementaux de la consommation des denrées et produits alimentaires	Valeurs des denrées alimentaires issues d'achats locaux par rapport à la valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents	- Favoriser le groupement de commandes.	- Le coût environnemental de l'alimentation provient principalement du transport des marchandises - Une réduction des circuits d'approvisionnement permettrait de réduire l'impact carbone des restaurants professionnels - Indicateur exprimé en pourcentage	DGA/DRH/DPS
	Valeurs des denrées et produits alimentaires biologiques achetés par rapport à la valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes	- Diffuser auprès des services d'achat la circulaire du Premier ministre du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective. - Cibler prioritairement les produits certifiés « agriculture biologique » présentant les	- Les produits issus de l'agriculture biologique sont produits en respectant la qualité des sols, la biodiversité et les ressources en eau. - Indicateur exprimé en valeur absolue (euro) et en pourcentage (produits biologiques par rapport à achats globaux)	DGA/DRH/DPS

Préservation de la biodiversité

Encouragé
pour les
opérateurs de
moins de 250
agents

surcoûts les plus faibles
(fruits et légumes de saison,
pain et produits à base de
céréales).
- Favoriser le groupement de
commandes.

Le Ministère poursuivra les
efforts entrepris lors du
précédent PAE en matière
de préservation de la
biodiversité

Insertion de clauses sociales dans les contrats et les marchés

L'insertion des clauses sociales représente à la fois un enjeu de société et un enjeu financier pour le département.

Objectifs	Sous objectifs	Périmètre	Actions déjà mises en œuvre	Commentaires	Services référents
Fixer des clauses sociales dans les contrats pour favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi	Dans les contrats d'entretien des locaux	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents	- Systématiser la réservation de marchés ou de lots à des structures employant une majorité de personnes handicapées. - Diffuser auprès des services d'achat le Guide de l'achat public durable. - Mutualiser, au niveau interministériel, les marchés de nettoyage.	- Pérenniser le partenariat avec la Maison de l'emploi de Paris - Aboutir à un accord fortifié avec Handeco s'agissant des services nantais - Le Ministère poursuivra les efforts entrepris lors du précédent PAE en matière de clauses sociales	DGA/DAF/MDA DGA/DAF/MDA/BPA
	Dans les contrats de restauration collective	Obligatoire pour l'administration centrale Obligatoire à compter du 31 décembre 2016 pour les opérateurs ayant plus de 250 agents Encouragé pour les postes Encouragé pour les opérateurs de moins de 250 agents	- Systématiser la réservation de marchés ou de lots à des structures employant une majorité de personnes handicapées.	- Le Ministère poursuivra les efforts entrepris lors du précédent PAE en matière de clauses sociales - Pérenniser le partenariat avec la Maison de l'emploi de Paris	DGA/DAF/MDA DGA/DAF/MDA/BPA DGA/DRH/DPS

V. Définition du périmètre de responsabilité : présentation des responsables du plan ministériel administration exemplaire

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

M. MASSET Christian, Secrétaire Général du Ministère

M. RIOUX Rémy, Secrétaire Général adjoint du Ministère

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLITIQUES ET DE SÉCURITÉ (DGP)

M. DE RIVIÈRE Nicolas, Directeur Général

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MONDIALISATION, DU DÉVELOPPEMENT ET DES PARTENARIATS (DGM)

Mme DESCOTES Anne-Marie, Directrice Générale (DGM1)

M. MIGNOT Gautier, Directeur Général adjoint (DGM2)

STRATÉGIE NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (SNDD)

M. BONTEMS Frédéric, Directeur du développement et des biens publics mondiaux

SOUS-DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT (DGM/DBM/CLEN)

M. MICHON Antoine, Sous-directeur de la gestion de l'environnement et du climat

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA MODERNISATION (DGAM)

M. ZELLER Philippe, Directeur Général

DÉLÉGATION DES AFFAIRES GÉNÉRALES À NANTES (DGA/DAGN)

M. FRANCOIS Philippe, Délégué aux affaires générales à Nantes

M. PAQUIER Jacques, Chef de bureau des moyens et interventions

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

Mme FERRARI Caroline, Directrice des ressources humaines

SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES (DGA/DRH/RH1)

M. Cédric MANUEL, Sous-directeur de la politique des ressources humaines

Bureau des politiques statutaires et de gestion des ressources humaines (DGA/DRH/RH1/RH1B)

M. DENIS François, Chef de bureau

Mme LEFAY Dominique, Correspondante handicap

Mme DOMINGUEZ-BELEY Benoîte, Correspondant handicap

Bureau des plafonds d'emplois, de la rémunération et du dialogue de gestion (DGA/DRH/RH1/RH1C)

M. TRIPONEY Laurent, Chef de bureau

Mme DE GIORGIO Cécile, Adjointe au chef de bureau

Mme CHUPIN Nathalie, Adjointe au chef de bureau

Bureau du dialogue social (DGA.DRH/RH1/RH1D)

Mme BOURGUIGNON Marie-Christine, Chef de bureau

M. BIGAND Benoît, Adjoint au chef de bureau

M. LECAS Julien, Adjoint au chef de bureau

SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION ET DES CONCOURS (DGA/DRH/RH4)

Mme DELMAS-SCHERER Claudia, Sous-directrice de la formation et des concours

M. BOUCHARD Julien, Adjoint à la sous-directrice

PÔLE FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET PROFESSIONNELLES (RH4)

M. VERGON Thierry, Adjoint au chef du département, Chef de pôle

M. SULTANA Grégory, Chargé des formations

DÉLÉGATION POUR LA POLITIQUE SOCIALE (DGA/DRH/DPS)

Mme LE BARON Colette, Déléguée à la politique sociale

Mme BIOGET Magdalena, Déléguée adjointe

Mme BORDAIS Annie, Chef de bureau (site de Nantes)

Mme LE DUFF Jennifer, Pôle restauration

INSTITUT DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE (IDC)

M. PARADISI-COULOUMA Lionel, Responsable

Mme NOUZILLAT Fabienne, Gestionnaire

Mme AUROUSSEAU AUDEBERT Joëlle, Gestionnaire

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES (DGA/DAF)

M. PERDU Bruno, Directeur

SOUS-DIRECTION DU BUDGET (DGA/DAF/1)

Mme DE AMORIM Aude, Sous-directrice du budget

M. PEROT Isabelle, Adjointe à la sous-directrice

BUREAU DES VOYAGES ET DES MISSIONS (DGA/DAF/3/VEM)

Mme LEBRUN Monique, Chef de bureau

M. SAGAY Selçuk, Adjoint au chef de bureau

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DGA/DSI)

M. LEFORT Philippe, Directeur

M. TEXIER Jean-Yves, Directeur adjoint

M. RICHARD Xavier, Chef de mission (mission l'infrastructure, des déploiements et des acquisitions)

M. BENEDETTI Gérard, Chef de bureau (bureau des déploiements pour l'administration centrale et de la gestion de parc)

M. DEHAUDT Frédéric, Expert visioconférence et moyens audiovisuels

Mme. DUMOULIN Viviane, Experte visioconférence et moyens audiovisuels

DIRECTION DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE (DGA/DIL)

M. PAUL Graham, Directeur

Mme FLAVIER Marion, Chef de bureau de la programmation et des affaires financières

SOUS-DIRECTION DES SERVICES CENTRAUX ET DE LA LOGISTIQUE (DGA/DIL/SCL)

M. LÉGER François-Xavier, Haut Fonctionnaire en charge du Plan Ministériel Administration Exemple, adjoint au Directeur des immeubles et de la logistique, Sous-directeur des Services Centraux et de la Logistique

Mme BROCHARD Georgia, Adjointe au Sous-directeur des Services Centraux de la Logistique

M. SAMSON Xavier, rédacteur « Plan Administration Exemple » et Ambassades vertes, rédacteur marchés publics.

Bureau d'appui aux utilisateurs d'administration centrale (DGA/DIL/SCL/BAU)

Mme RATIER-CAVALLO Anne-Lise, Chef de bureau

M. MARLIER Yann, Adjoint au chef de bureau

M. GUYOT Thierry, Adjoint au chef de bureau

M. CASTERAN Stéphane, Responsable du centre d'appel du BAU

A. Bureau d'appui aux utilisateurs 1 – Quai d'Orsay

M. DENGLER Thierry, chef de site

M. VERONE Noël, Adjoint logistique

M. GOUGAM Abdelhakim, Adjoint technique

M. BELAICH Jean-Louis, Adjoint technique

B. Bureau d'appui aux utilisateurs 2 – Site de Convention

M. PENDUFF Thibaut, Chef de site

M. BOT Albert, Adjoint technique

M. KADRI Karim, Adjoint logistique

C. Bureau d'appui aux utilisateurs 3 – Site de la Courneuve

Mme BEAUVAIS Martine, Chef de site

M. MEZA CACERES José, Adjoint logistique

M. POULAIN Michel, Adjoint technique

D. Bureau d'appui aux utilisateurs 4 – Site des Invalides

Mme GUÉGAN Sophie, Chef de site

M. DZIEDZIC Jaroslaw, Adjoint technique

M. MARÉCHAL Christian, Adjoint logistique

Service automobile (DGA/DIL/SCL/GAR)

M. DOURERADJAM Balaguru, Chef de secteur

Reprographie (DGA/DIL/SCL/REP)

M. BEUNIER Michel, Chef de secteur

SOUS-DIRECTION DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES (DGA/DIL/OIM)

Mme MICHEL-AMIOT Marie-Odile, Sous-directrice

MISSION DES ACHATS (DGA/DAF/MDA)

M. BOISSY Philippe, Chef de mission

BUREAU DE LA POLITIQUE ET DE L'INGÉNIÉRIE DES ACHATS

(DGA/DAF/MDA/BPA)

M. COTTE Jean-Michel, Rédacteur

SOUS-DIRECTION DE LA COMMUNICATION (DCP/COM)

M. TALIDEC Maxime, Responsable éditorial

IDEX-MULTISERVICES

M. DE PERETTI Laurent, responsable IDEX pour le MAEDI

VI. Éléments concernant le suivi de la mise en œuvre du plan d'action sur la période 2015-2020

Le Ministère s'engage à tenir à jour un tableau de suivi des objectifs cibles et de rendre compte annuellement de la mise en œuvre du plan ministériel administration exemplaire.

La sous-direction des services centraux et de la logistique est en charge du recueil et de l'agrégation des différentes données. Elle travaillera en étroite collaboration avec les services concernés et sera chargée de veiller à la bonne coopération des opérateurs.

Un tableau récapitulatif permettra aux services du délégué interministériel au développement durable et aux autres ministères de suivre l'avancée du plan d'action par indicateur.

Le ministère sera attentif à la diffusion de la liste des indicateurs établie par le Comité de pilotage administration exemplaire des informations à fournir annuellement au comité.

VII. Plan de communication prévu pour faire connaître le plan administration exemplaire et les résultats obtenus

Toute action concrète est accompagnée d'un volet communication. L'écoresponsabilité est l'affaire de tous et la sensibilisation des agents s'avère donc cruciale.

La publication sur l'Intranet du ministère de bulletins verts bimensuels sert à rappeler les écogestes tout en promouvant divers événements et initiatives liés au développement durable en Ile-de-France et à Nantes.

Certains postes rédigent également leurs propres bulletins verts qui sont aussi publiés. Ils contiennent des idées et initiatives mises en avant dans leurs services.

Le guide « Ambassade verte » a servi à rassembler ces idées et initiatives afin de donner des pistes d'action aux autres postes dans la perspective de la réalisation de leur plan « Ambassade verte » d'ici 2017.

La création d'une communauté d'intérêt sur notre portail Diplomatie participe à cette diffusion. L'animation du site institutionnel et de l'intranet constitue également des vecteurs pour notre communication et permet de diffuser les bonnes pratiques au plus grand nombre.

De plus, l'organisation d'événements en marge de semaines thématiques (semaine européenne de la mobilité durable, semaine européenne du développement durable etc.) sera amenée à être multipliée.

Enfin, les formations et interventions seront développées, afin de permettre au maximum de personnes (chefs de poste, agents de catégories A, B et C, chefs de SCG, agents de retour de poste etc.) d'être au fait des pratiques écoresponsables.

De manière globale, la démarche « État exemplaire » du MAEDI s'appuie sur quelques convictions très fortes :

- chacun à son niveau en administration centrale, comme en poste, a la capacité d'agir et peut être porteur d'initiatives et d'idées ;
- l'implication de tous les échelons hiérarchiques a un effet démultiplicateur sur l'atteinte des objectifs du PAE ;
- la qualité des résultats obtenus démontre l'intérêt des agents pour ces questions et entretient une dynamique de groupe ;
- ce projet se révèle fédérateur.

**Instruction du Premier ministre du 17 février 2015
relative au plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour
l'environnement 2015-2020**



Paris, le 17 février 2015

Le Premier Ministre

N° 5769/SG

à

Mesdames et messieurs les ministres
Monsieur le secrétaire général du Gouvernement

Objet : Instruction relative au plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020.

Dans la double perspective du vote du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte et de la présidence française de la Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques en 2015 (COP21), la crédibilité du Gouvernement repose d'abord sur sa propre exemplarité environnementale. Je souhaite donc que l'État fasse ses preuves.

J'ai pour cela demandé à la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie d'élaborer un projet de plan interministériel « Administration exemplaire ».

Je vous demande de mettre en œuvre ce nouveau dispositif, qui vise à assurer la transition énergétique du fonctionnement de l'État, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité. Vous bâtirez un « plan ministériel d'administration exemplaire » (PMAE) pour la période 2015-2020, afin de planifier et de piloter à tous les niveaux les mesures concrètes de transition écologique et énergétique que vous adopterez. Elles concerneront d'abord le fonctionnement de vos services et, dans un second temps, celui des établissements publics et opérateurs comprenant plus de 250 agents se trouvant sous votre tutelle. Les services du Premier ministre sont responsables de la mise en œuvre de ce plan pour les directions départementales interministérielles.

Votre plan ministériel d'administration exemplaire ciblera de manière prioritaire les principaux impacts en matière environnementale du fonctionnement de votre administration, regroupés dans les catégories suivantes :

1. Économies d'énergie
2. Mobilité durable
3. Économies de ressources et réduction des déchets
4. Préservation de la biodiversité

...

Hôtel de Matignon - 57, rue de Valenciennes - 75007 PARIS - Tél. : 01 42 75 60 00

Par ailleurs, votre plan pourra traiter des impacts sociaux et sociétaux que vous avez déjà explorés au cours de la période 2008-2014, dans une approche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) intégrée.

Vous bâtirez ce plan pour le 30 juin 2015 et l'adresserez au commissariat général au développement durable (CGDD). Il fera l'objet d'un suivi fondé sur une série d'indicateurs. Le résultat de ce suivi sera adressé au 31 mai de chaque année au CGDD. La transposition du plan par les opérateurs sous tutelle de votre ministère interviendra d'ici le 31 décembre 2016.

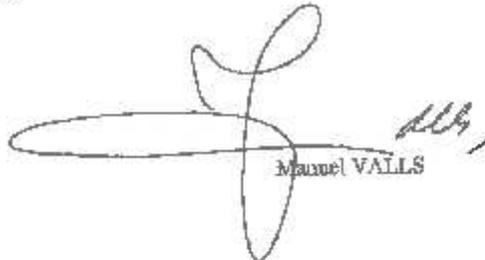
Il conviendra que tous les agents de vos administrations qui le souhaitent soient pleinement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan dans la durée, afin d'en enrichir le contenu, d'adapter les nouvelles pratiques à chaque contexte ministériel et de garantir sa pleine application par l'engagement de tous. Vous mettrez en œuvre, à cette fin, un processus de consultation ouverte.

Des ressources, issues d'un important travail interministériel, notamment le plan national d'action pour des achats publics durables 2015-2020, seront mises à votre disposition sur le site intranet collaboratif de l'Administration exemplaire¹ pour vous permettre d'élaborer vos plans ministériels d'administration exemplaire.

L'accompagnement collectif sera développé pour faciliter la mise en œuvre de cette politique, au sein d'un comité de pilotage « administration exemplaire » associant les ministères et sous forme de groupes de travail techniques, guides, lettres d'information électronique, intranet-internet ou formations. Un dispositif de « revus par les pairs » sera expérimenté et les préfets de région seront encouragés à animer une politique locale de responsabilité sociétale des administrations.

Les services d'inspection et de contrôle intégreront dans leurs revues du fonctionnement des administrations et des établissements publics et opérateurs de l'Etat des vérifications liées à leur politique d'administration exemplaire.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour la mise en œuvre de ce plan et pour que nous poursuivions résolument l'engagement de notre pays en faveur de la transition écologique et énergétique.



Manuel VALLS

¹ <https://travail-collaboratif.developpement-durable.gouv.fr/thema/nos/le-cgdd-administrations-exemplaires/dashboard>